

# Genèse et travaux du GT Juridique

Gilles ROUVIER (Cyberlex) et Ludovic PETIT (CLUSIF)

# GT Juridique Cyberlex / CLUSIF



Groupe de travail composé de membres de l'association **Cyberlex**, Association du droit et des nouvelles technologies, et du **CLUSIF**, Club de la sécurité de l'information français.

- **Membres de Cyberlex contributeurs :**

- Corinne THIERACHE ALERION Société d'Avocats
- François COUPEZ ATIPIC AVOCAT
- Sandrine MONDIN-SIMON SNCF
- Gilles ROUVIER LAWWAYS AVOCATS
- Julie RUELLE IDEA AVOCATS

- **Membres du CLUSIF contributeurs :**

- Antoine BAJOLET TDF
- Patrick BLUM ESSEC
- Benoît FUZEAU CASDEN BANQUE POPULAIRE
- Garance MATHIAS MATHIAS AVOCATS
- Sophie MICHAS AGIRC-ARRCO
- Nicolas MOREAU SPM
- Amélie PAGET HSC BY DELOITTE
- Lazaro PEJSACHOWICZ CLUSIF
- Ludovic PETIT ALTRAN
- Blandine POIDEVIN JURIS-EXPERT AVOCATS
- Marine SOUCHARD PAYNAME

# GT Juridique Cyberlex / CLUSIF



## Méthodologie


- Compréhension des enjeux des systèmes d'information du point de vue de la sécurité et de la protection des données de l'entreprise.
- 2 ans de travail (septembre 2015 à Septembre 2017), d'échanges, de réflexion, de débats passionnants et passionnés.

 Juristes et professionnels de la sécurité ont appris à se parler, à se comprendre, pour pouvoir démystifier et transmettre leur savoir

- Pédagogie, cas d'usages, retours d'expérience très enrichissants. La parole a circulé.

# GT Panorama Juridique Cyberlex



-  Publication d'un livrable : Vade-mecum sur les « **Obligations juridiques liées aux systèmes d'information** »
  - Un champ des possibles considérable, ce Vade-mecum est un guide de recommandations pragmatiques, axé sur le quotidien opérationnel de l'entreprise d'aujourd'hui
    - Responsabilités (civile, pénale)
    - Notion de droit de la preuve
    - **Fiches thématiques** sur quelques sujets (Contexte, Objectifs, Textes Applicables, Risques, Recommandations)
    - Protection des données à caractère personnel
    - Cyber surveillance des utilisateurs
    - Sécurité des contrats
  - Ne prétend pas être exhaustif et ne couvre probablement pas tout ce qu'un RSSI peut attendre
  - A vocation à faire l'objet d'une version 2 ultérieure pour compléter et enrichir l'approche